

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 638

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 48

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« par »,

Le mot :

« avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.